



HAL
open science

Master Santé publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Santé publique. 2010, Université Toulouse 3 - Paul Sabatier - UPS. hceres-02041016

HAL Id: hceres-02041016

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041016v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

Demande n° S3110055194

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Santé publique

Présentation de la mention)

La mention « Santé publique » comprenait dans l'actuel contrat quadriennal deux spécialités « Epidémiologie clinique » (spécialité « recherche ») et « Gestion des institutions et services de santé » (spécialité professionnelle) qui sont absentes du dossier fourni. Le dossier présente uniquement la création d'une troisième et nouvelle spécialité proposée seulement en M2 intitulée « Coordonnateur de parcours de soin du patient atteint de maladie chronique ».

Cette nouvelle spécialité s'adresse à un public hétérogène provenant soit d'un M1 en santé publique, soit de professionnels de la santé et du monde médicosocial souhaitant acquérir de nouvelles compétences dans l'accompagnement du parcours de soin de patients atteints de pathologies chroniques. Il s'agit d'une spécialité de master professionnel qui permettra à ces différents intervenants de réaliser leur activité dans un cadre législatif défini dont le contenu a vocation à être appliqué à l'ensemble des acteurs.

Cette formation comprend une partie théorique comportant des aspects médicaux, sociaux et éthiques et un stage pratique nécessairement réalisé en dehors de la structure dans laquelle exerceraient les professionnels déjà en activité. Elle vise à mettre en application de nouvelles pratiques et à améliorer la prise en charge de maladies chroniques dont l'importance est en augmentation constante dans nos sociétés.

Avis condensé)

- Avis global :

Le dossier fourni ne permet pas de réaliser l'évaluation pertinente de la mention « Santé publique » puisqu'elle n'est pas présentée dans sa globalité. Notamment, ni le bilan ni le devenir des deux spécialités existantes ne sont présentées, ce qui est inconcevable dans le cadre de l'évaluation par l'AERES.

L'avis concernant la seule spécialité présentée « Coordonnateur de parcours de soin du patient atteint de maladie chronique », est globalement positif mais nécessite la clarification d'un certain nombre de points. Un besoin de formation est identifié et un public assez hétérogène existe pour ce type de formation. Cette proposition repose sur l'expérience accumulée depuis plusieurs années dans le cadre d'accords entre l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de la Croix Rouge Française de Toulouse et des établissements de soins, notamment l'Institut Claudius Régaud. Il existe un adossement scientifique au Cancéropôle et cette formation est supportée par l'ensemble des acteurs des secteurs médicaux et sociaux de l'académie.

Peu de formations équivalentes existent en France à l'heure actuelle (Besançon et Marseille) et l'évolution des besoins de la société fait apparaître la nécessité de permettre à ces différents acteurs d'acquérir des compétences nouvelles dans ce domaine. Le dossier est trop succinctement renseigné, y compris pour la spécialité, et ne fournit pas de prévisions précises des flux d'étudiants concernés.



- Point fort :
 - La création de la spécialité « Coordonnateur de parcours de soin du patient atteint de maladie chronique ».

- Points faibles :
 - L'absence d'analyse du bilan et du devenir des deux spécialités existantes « Epidémiologie clinique » (spécialité « recherche ») et « Gestion des institutions et services de santé » (spécialité professionnelle).
 - L'organisation du M1 est insuffisamment précisée, y compris pour la spécialité présentée.
 - Pour la spécialité présentée, le dossier est succinctement renseigné.
 - Les interfaces et mutualisations possibles entre les spécialités du M2 de santé publique ne sont pas précisées.
 - Les flux attendus d'étudiants ne sont pas précisés.
 - L'absence du bilan de l'ensemble de la mention ne permet pas de juger la pertinence du besoin de créer cette spécialité.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C

- Recommandations pour l'établissement :
 - L'élaboration d'un dossier complet de l'ensemble de la mention, y compris le M1, serait indispensable pour envisager le maintien de la mention et la création de la spécialité proposée.
 - Il serait utile de préciser l'origine et le flux des étudiants, notamment au sein de la filière « Santé publique », de garantir la stabilité de l'encadrement en identifiant précisément les personnes impliquées et les compétences à acquérir. La cohérence et la mutualisation avec les autres spécialités devraient être clarifiées. Est-il envisageable de développer de nouveaux partenariats avec d'autres établissements ?

Avis détaillé

1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Les objectifs de la mention « Santé publique » ne peuvent être déterminés à partir des documents fournis puisque deux spécialités ne sont pas traitées dans ce dossier.

Seuls ceux de la spécialité en création « Coordonnateur de parcours de soin du patient atteint de maladie chronique » peuvent être présentés.

Cette spécialité professionnelle de la mention « Santé publique » vise à :

- Renforcer et développer des compétences chez les professionnels de la santé, du social pour assurer des fonctions centrées sur le parcours de soin des personnes en lien avec leur environnement.
- Développer l'autonomie à prendre des responsabilités dans une pratique innovante tout en restant dans un cadre législatif défini.
- Développer des compétences d'évaluation.

Le coordonnateur de parcours de soin exercera dans les champs médicaux, médico-sociaux et sociaux.

2 ● CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socioprofessionnels, ouverture internationale) :

Le contexte de la mention « Santé publique » est nécessairement largement incomplet puisque le M1 et les deux spécialités sont absentes du dossier.

La troisième spécialité en création de la mention « Santé publique » (M1 / M2) est ouverte à des professionnels des milieux médicaux et socioéconomiques déjà engagés dans les parcours de soin. Elle répond à un besoin de formation nouveau et repose sur l'expérience engrangée par les acteurs du Cancéropôle et de la Croix Rouge. Il n'y a pas d'adossement à la recherche spécifique mais l'implication des instituts médicalisés reconnus garantit un fondement scientifique au programme. Il n'y a pas de politique d'ouverture internationale à ce stade. Des relations pourraient être envisagées avec d'autres formations en cours de mise en place en France dans ce domaine.



3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

L'organisation globale de la mention « Santé publique » est impossible à établir à partir du dossier fourni.

La spécialité « Coordonnateur de parcours de soin du patient atteint de maladie chronique » est basée sur un M2 comprenant un semestre organisé de manière conventionnelle (cours enseignements dirigés et pratiques) et un stage de trois mois. Le stage doit être réalisé en dehors de la structure d'accueil dans une logique d'alternance intégrative. Une convention de partenariat est en cours d'élaboration entre l'Université Paul Sabatier et la Croix Rouge française. L'équipe pédagogique comprend des professeurs d'université, universitaires experts du secteur médical, médico-social et social, et intervenants ayant un double cursus professionnel et universitaire. La formation prévoit l'organisation de conseils de perfectionnement et des réunions pédagogiques. Le dossier aurait du être plus détaillé concernant la composition de l'équipe pédagogique, le contenu du programme et l'analyse des flux d'étudiants envisagés.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Aucun bilan global de la mention « Santé publique » ne peut être établi à partir du dossier fourni, y compris pour la spécialité proposée puisqu'il s'agit d'une création. Pour cette dernière, il aurait été utile de mieux détailler les flux attendus d'étudiants et de professionnels du monde socio-médical. Une information plus précise concernant les flux existants dans le parcours « Santé publique » aurait du être fournie. On peut prédire que l'insertion ne posera pas de problème pour une bonne partie des professionnels déjà actifs sur le terrain. Il sera par contre nécessaire de préciser le devenir des étudiants impliqués dans la filière « Santé publique ». De même, la cohérence de l'ensemble du montage avec les autres spécialités aurait du être présentée.

Avis par spécialité)

Coordonnateur de parcours de soin du patient atteint de maladie chronique

- Avis :

L'avis sur la spécialité présentée « Coordonnateur de parcours de soin du patient atteint de maladie chronique » est globalement positif mais nécessite la clarification d'un certain nombre de points. Un besoin de formation semble identifié et une formation pluridisciplinaire est mise en place avec le soutien des acteurs médicaux et sociaux locaux. Cette formation ne part pas de rien puisqu'une synergie existait déjà entre les différents instituts. Il reste à démontrer que cette formation correspond réellement à une spécialité de master plutôt qu'à un diplôme universitaire (DU). Pour cela, plus d'informations sont nécessaires notamment en ce qui concerne l'interfaçage avec la mention « Santé publique » et les autres spécialités existantes.

- Points forts :

- Une identification d'un nouveau besoin de formation professionnalisante. Il y a peu de formations équivalentes en France.
- L'accès est possible *via* une validation des acquis de l'expérience.
- Un projet ciblé, soutenu par les structures en place et l'expérience existante sur le terrain (Croix Rouge, Cancéropôle).
- Une mise en place d'une formation pluridisciplinaire appliquée au travail de terrain.
- L'augmentation constatée du nombre de patients atteints de maladies chroniques nécessitant une prise en charge adaptée justifie la pertinence de cette demande de création.

- Points faibles :

- Un dossier succinctement renseigné, notamment concernant les interfaces et mutualisations possibles avec les M2 des spécialités de la mention « Santé publique » déjà existantes. Les contenus des enseignements devront être mieux précisés.
- Les flux attendus d'étudiants ne sont pas précisés ; il serait utile d'évaluer la demande en ce qui concerne les étudiants provenant du M1 de santé publique et de préciser quelles sont les compétences requises pour suivre cette formation. Il est aussi nécessaire de clarifier les redondances éventuelles avec les formations déjà existantes en M2 de la mention « Santé publique » et de mettre en évidence les synergies possibles. En tout état de cause, un bilan de cette formation aurait du être adossé à ce dossier pour permettre une évaluation plus précise du besoin.
- La gestion de l'hétérogénéité des étudiants attendus n'est pas abordée.
- Il sera aussi nécessaire de préciser la composition de l'équipe enseignante notamment la participation des enseignants-chercheurs et des professionnels. L'adossement à la recherche devrait être mieux explicité.

- Recommandation pour l'établissement :

- Il est nécessaire de donner une vision globale de la mention et du positionnement de la spécialité dans ce contexte. Il faut clarifier les flux d'étudiants attendus, l'apport de cette mention aux étudiants de santé publique et la possibilité d'harmonisation de la formation pour une cohorte d'étudiants *a priori* très hétérogène. Il faut aussi mieux clarifier le rôle des enseignants-chercheurs.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B